



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2014/036

Genève, le 11 août 2014

CONCERNE:

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Inscription de cinq espèces d'esturgeons comme étant 'menacées d'extinction'
aux terme de l'*Endangered Species Act*

1. La présente notification est publiée à la demande des Etats-Unis d'Amérique.
2. Les Etats-Unis souhaitent informer la CITES qu'à compter du 2 juillet 2014, les cinq espèces d'esturgeons suivantes sont inscrites comme étant 'menacées d'extinction' aux termes de la loi des Etats-Unis sur les espèces menacées d'extinction (*Endangered Species Act, 50 CFR Part 224*) :

Acipenser naccarii (esturgeon de l'Adriatique);

Acipenser sturio (esturgeon européen) en Europe occidentale;

Acipenser sinensis (esturgeon chinois) dans le bassin du Yangtsé

Acipenser mikadoi (esturgeon de Sakhaline); et

Huso dauricus (esturgeon Kaluga) dans la région regroupant le bassin de l'Amour, la mer du Japon et la mer d'Okhotsk.

3. En vertu de ces nouvelles inscriptions, toute importation dans ou exportation depuis les Etats-Unis de l'une de ces espèces d'esturgeons, y compris de spécimens vivants ou morts, de parties ou de produits, est désormais illégale. Cette mesure établit également diverses interdictions à l'échelle nationale.